

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1753

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Requalification de la rue Garibaldi - 2ème tronçon de la rue Bouchut à la rue d'Arménie - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

*Présents* : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

*Absents excusés* : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

*Absents non excusés* : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil du 6 mars 2017****Délibération n° 2017-1753**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Requalification de la rue Garibaldi - 2ème tronçon de la rue Bouchut à la rue d'Arménie - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3° a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon du 6 juillet 2015 pour la poursuite du premier tronçon et la mise en œuvre du 2° tronçon de la rue Bouchut à la rue d'Arménie.

Les objectifs poursuivis par ce projet de réaménagement sont de :

- relier l'est (quartier Part-Dieu) à l'ouest (Berges du Rhône, centre-ville),
- transformer une voie aux caractéristiques autoroutières en voie apaisée par la suppression des trémies, la mise à niveau des voies, la création d'un itinéraire mode doux sécurisé et un site propre dédié aux transports en commun,
- reconquérir les espaces publics pour en améliorer les usages et les espaces publics latéraux (jardins, terrasses, etc.) pour favoriser l'animation et les échanges,
- améliorer l'accessibilité aux grands équipements (halles Paul Bocuse, piscine, etc.),
- embellir et structurer la ville par un aménagement paysager continu reliant le parc de la Tête d'Or au nord au parc Sergent Blandan au sud.

Le 2° tronçon du projet prévoit les aménagements suivants :

- le comblement de la trémie Paul Bert,
- à l'ouest, côté Rhône : une piste cyclable bidirectionnelle, séparée de la circulation par une bande enherbée,
- au centre de la rue : 3 voies de circulation nord-sud,
- à l'est, côté Part Dieu : un site propre pour les transports en commun, séparé de la circulation par une bande végétalisée,
- de chaque côté de la rue, des trottoirs confortables.

Par délibérations n° 2009-0504, 2009-0907, 2012-2716 et 2012-3051 des Conseils de la Communauté urbaine de Lyon des 9 février 2009, 28 septembre 2009, 13 février 2012 et 25 juin 2012 et n° 2016-1200 du Conseil de la Métropole du 30 mai 2016, a été approuvé l'individualisation de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° 1896 pour un montant prévisionnel de 30 000 000 € TTC en dépenses sur le budget principal pour le tronçon 1 et 763 239 € HT en dépenses sur le budget annexe des eaux pour les tronçons 1 et 2.

Le montant total du tronçon 1 s'établit à 24 980 000 € TTC à la charge du budget principal représentant ainsi une économie de 16,7 % par rapport au montant de 30 000 000 € TTC voté. Il a donc été possible d'engager les premiers marchés du tronçon 2 grâce à ces économies.

Le montant prévisionnel du tronçon 2 s'établit, à l'issue des premières consultations de marchés, à 6 820 000 € TTC à la charge du budget principal.

Le coût prévisionnel d'opération doit donc être évalué à 31 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal. Le besoin de financement complémentaire pour le tronçon 2 ressort ainsi à 1 800 000 € TTC seulement, grâce aux économies réalisées sur le tronçon 1 et aux optimisations opérées sur le tronçon 2 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la réalisation des travaux de la rue Garibaldi - 2° tronçon opérationnel de la rue Bouchut à la rue d'Arménie à Lyon 3°.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 1 800 000 € TTC en dépenses sur l'opération n° 0P09O1896 à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 1 000 000 € TTC en 2017,
- 760 000 € TTC en 2018,
- 20 000 € TTC en 2019,
- 20 000 € TTC en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 31 800 000 € TTC pour le budget principal en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.**